



Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un du mois de mars, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué en date du seize mars deux mil dix-neuf, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 08

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

Membres présents :

Madame Maria DANIEL, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER, Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU, Madame Marie-Claire SACHET, Madame Ophélie COSTA - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Monsieur Paul ABELARD Absent

Monsieur David BARAIZE absent

Madame Gwennola CHAUDET donne pouvoir à Ophélie COSTA

Monsieur Fabrice LEPAGE donne pouvoir à Monsieur Paul ABELARD

Madame Sandra PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER

1) **Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 24 janvier 2019 ;**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) **Commissions communales**

❖ **Vie locale et proximité**

La newsletter terminée et éditée, elle devrait être diffusée cette semaine.

Espace jeunes : Le projet ados quasi finalisé. L'accueil du mercredi reste sur la commune d'Ecuillé et un mercredi sur deux à Soulaire-et-Bourg et Feneu en plus. Les vacances scolaires seront sur le site de Feneu pour les trois communes.

La commission rappelle l'article paru sur les travaux route de Cheffes et la baisse notable de la vitesse.

❖ **Enfance**

Conseil d'école :

- Demande de délégués de classe : passage piéton devant l'école – espace partagé
- Unifier les règles sur la cours
- Grillage sur la cour
- Marquage au sol dans la cour des grands (à proposer lors de la journée citoyenne)

La journée passerelle est prévue le 4/06.

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019-2020 : environ 87 à 90 élèves.

❖ **Urbanisme**

Aménagement paysager de la Route de Cheffes en cours avec des arches de bambou.

❖ **CCAS**

Le Repas des aînés est prévu le 28/04/19 au restaurant le Pti Cheffes.
Information sur le projet d'un appel d'offre de contrat santé porté par la commune.

3) Finances❖ **Objet : Finances – Vote du compte de gestion 2018 – Budget lagune-Domaine des Etres (délibération 2019-03)**

Finances – Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 – Budget lagune-Domaine des Etres
(Délibération 2019-03)

Monsieur le Maire sort

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

VU le Compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable ;

VU le Compte administratif 2018 présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **VALIDE** le Compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur ;

	Recettes	Dépenses	Différence	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat à la clôture de l'exercice 2018
Section d'investissement	0.00 €	22 468.53 €	-22 468.53 €	0.00 €	-22 468.53 €
Section de fonctionnement	22 468.53 €	46 073.44 €	- 23 604.91 €	0.00 €	-23 604.91 €
				<u>Total</u>	-46 073.44 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – affectation du résultat – budget lagune-Domaine des Etres (délibération 2019-04)**

Objet : Finances – Affectation du résultat 2019 – budget lagune-Domaine des Etres (délibération 2019-04)

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Compte administratif 2018 ;

VU le tableau récapitulatif présenté ci-dessous du budget lotissement :

	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat à la clôture de l'exercice 2018
Investissement	-22 468.53 €	0.00 €	-22 468.53 €
Fonctionnement	- 23 604.91 €	0.00 €	-23 604.91 €
		<u>Total</u>	-46 073.44 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **AFFECTE** au compte **1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) :

0.00 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **002** (Résultat de fonctionnement **négalif** reporté) :

-23 604.91 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **001** (Solde d'exécution **négalif** à la section d'investissement reporté) :

-22 468.53 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

- ❖ **Objet : Finances – Vote du budget primitif 2019 – budget lagune-Domaine des Etres (délibération 2019-05)**

Objet : Finances – Vote du budget primitif 2019 – budget lagune-Domaine des Etres (délibération 2019-05)

Après la présentation du Budget primitif communal par Monsieur Julien GILLES, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2019 se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 – 6015 (terrain)	41 000.00 €	002 (excédent antérieur)	0.00 €
011 – 6045 (études)	32 000.00 €	70 – 7015 (vente terrains)	112 075.90 €
011 – 605 (travaux)	98 000.00 €	75 -758 (TVA)	10.00 €
65 – 658 (TVA)	10.00 €	042 – 71351 (stock)	41 000.00 €
002	23 604.91 €	042 – 71355 (stock)	32 000.00 €
042 – 713351 (stock)	8 299.33 €	042 – 71355 (stock)	402 000.00 €
042 – 71354 (stock)	14 169.20 €	773 mandats annulés	43 997.54 €
042 – 71355 (stock)	414 000.00 €		
TOTAL	631 083.44 €	TOTAL	631 083.44 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 (déficit antérieur)	22 468.53 €	1687	61 000.00 €
040 – 3351 (stock)	41 000.00 €	040 – 3351 (stock)	8 299.33 €
040 – 3354 (stock)	32 000.00 €	040 – 3354 (stock)	14 169.20 €
040 – 3355 (stock)	402 000.00 €	040 – 3555 (stock)	4141 000.00 €
TOTAL	497 468.53 €	TOTAL	497 468.53 €

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ Objet : Finances – Vote du compte de gestion 2018 (budget principal)

Objet : Finances – Vote du compte de gestion 2018 (budget principal)
--

Monsieur le Maire sort

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

VU le Compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable ;

VU le Compte administratif 2018 présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **VALIDE** le Compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur ;
- ✓ **VALIDE** le Compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire ;

	Recettes	Dépenses	Différence	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat à la clôture de l'exercice 2018
Section d'investissement	220 989.85 €	206 497.92 €	+ 14 491.93 €	99 148.47 €	113 640.50 €
Section de fonctionnement	404 745.02 €	387 022.26 €	+17 722.76 €	100 000 €	117 722.76 €
Total					231 363.26 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ Objet : Finances – Affectation du résultat 2018 (budget principal)

Objet : Finances – Affectation du résultat 2018 (budget principal) Délibération 2019-07

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Compte administratif 2018 ;

VU le tableau récapitulatif présenté ci-dessous du budget principal présenté ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Différence	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat à la clôture de l'exercice 2018
Section d'investissement	220 989.85 €	206 497.92 €	+ 14 491.93 €	99 148.47 €	113 640.50 €
Section de fonctionnement	404 745.02 €	387 022.26 €	+17 722.76 €	100 000 €	117 722.76 €
Total					231 363.26 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **AFFECTE** au compte **1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) :

0.00 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **002** (Résultat de fonctionnement positif reporté) :

117 722.76 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **001** (Solde d'exécution **positif** à la section d'investissement reporté) :

113 640.40 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – Vote du budget primitif 2019 (budget principal)**

Objet : Finances – Vote du budget primitif 2019 (budget principal) – délibération 2019-08

Après la présentation du Budget primitif communal par Monsieur Jean-Louis DEMOIS et Monsieur Julien GILLES, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2019 se présentant comme suit :

Section de fonctionnement : 516 658.67 €

Section d'investissement : 417 818.94 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances - Vote des taux d'impositions 2019**

Objet : Finances - Vote des taux d'impositions 2019 – délibération 2019-09
--

Monsieur le Maire rappelle que l'Excédent de fonctionnement de la commune reste insuffisant compte-tenu des caractéristiques de la commune.

De plus, la baisse des Dotations de l'État et la multiplication des charges obligatoires ne vont pas permettre d'augmenter l'Excédent de fonctionnement.

Par conséquent, Monsieur le Maire et la Commission finances proposent un produit attendu de 193 340 € avec les taux suivants (augmentation de 1%) :

Taxes	Taux 2018	Bases attendues	Taux proposés 2019	Produits attendus
Habitation	15.42 %	577 800 €	15.42 %	89 097 €
Foncier bâti	21.96 %	377 400 €	22.18 %	83 706 €
Foncier non bâti	31.89%	64 400 €	31.89 %	20 537 €
Total				193 340 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **ACCÉPTE** la proposition de Monsieur le Maire et de la Commission finances ;
- ✓ **VOTE** les taux proposés pour l'année 2019 ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – Subventions communales 2019**

Objet : Finances – Subventions communales 2019 – délibération 2019-10

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 1311-9 et suivants ;

VU le budget primitif 2019 ;

VU le projet de territoire

Subventions aux Associations	Montants	Commentaires
	3 030,00 €	
Association ADMR des Basses Vallées	100,00 €	
Association du 3ème âge	200,00 €	
Association des parents d'élèves d'Ecuillé	200,00 €	
Association Comité des fêtes d'Ecuillé	200,00 €	
Association Courir à Ecuillé	200,00 €	
Culture	200,00 €	Selon projet
Association des Randonneurs d'Ecuillé	200,00 €	
Association Ecuillé en fête	600,00 €	200 € pour l'atelier cuisine, 200 € pour le yoga et 200 € pour l'association
Association Les Petites cuillères	200,00 €	
Association SOLIPASS	100,00 €	
Association SOCIETE CHASSE ST HUBERT ECUILLE	250,00 €	Dont 50 € pour la chasse aux renards
Sports	200,00 €	Sur projet
FDGON	180,00 €	
Projets divers	200,00 €	Selon projets

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – Fêtes et cérémonies 2019**

Objet : Finances – Fêtes et cérémonies 2019 – délibération 2019-11
--

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de territoire ;

Fêtes et cérémonies 2019	4 700,00 €
Fête communale	2 000,00 €
Journée citoyenne	1 500,00 €
Divers cérémonies (8 mai, 11 novembre, vœux du Maires, mariages, baptêmes...)	800,00 €
Projet jeunes dont sorties	400,00 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le tableau ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances - Fonds de concours éclairage public lotissement Clos du Charron (délibération 2019-12)**

Fonds de concours éclairage public lotissement Clos du Charron (délibération 2019-12)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les compétences de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole et la convention de gestion de la voirie et de l'éclairage public

VU le Budget primitif 2019

VU les estimatifs fourni par le SIEMML

CONSIDERANT le besoin d'éclairage public au sein lotissement du Clos du Charron

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'installation de l'éclairage publique au sein du lotissement du Clos du Charron
- ✓ **AUTORISE** le versement du fonds de concours de 2 341.23 €
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux – Atelier communal**

Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux – Atelier communal

Le Maire expose :

La commune prévoit de réaliser un atelier communal.

Dans cet objectif, la commune sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2019 ;

CONSIDERANT le projet énoncé ci-dessus et le dossier transmis aux services de la Préfecture F0016
Maine-et-Loire :

CONSIDERANT le Plan de financement ci-dessous :

Nature	Recettes HT	Dépenses HT
DETR (sollicitée à 35 %)	153 205.50 €	
Région (attribué – base 213 333 €)	74 667.00 €	
Commune	209 857.50 €	
Etudes		51 000.00 €
Aménagements extérieurs		57 230.00 €
Travaux		329 500.00 €
Totaux	437 730 €	437 730.00 €

Le Conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** l'opération de création d'un atelier communal ;
- ✓ **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 au taux le plus large possible pour l'opération de création d'un atelier communal pour un coût hors taxes de 437 730 €.
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement énoncé ci-dessus ;
- ✓ **SOLLICITE** une aide financière au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 pour un montant de 153 205.50 €
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ Objet : Finances – Demande de prolongation ligne de trésorerie

Objet : Finances – Demande de prolongation ligne de trésorerie
--

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2019 ;

VU la proposition faite par le Crédit agricole ;

CONSIDERANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 150 000 €, aux conditions suivantes :
 - Montant : 150 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux variable : Euribor 3 mois moyenné de Décembre 2018 (-0,312 %) + marge de 1.30 % l'an
 - Taux d'intérêt plancher : 1.30 % *(le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'index de référence. Etant précisé que si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée égale à zéro)*
 - Prélèvement des intérêts Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office
 - Commission d'engagement : 0,30% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
 - Frais de dossier : Néant
 - Déblocage de fonds : par le principe du crédit d'office
 - Calcul des intérêts : **sur 365 jours**
- ✓ **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- ✓ **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- ✓ **CONFERE** à M. le Maire ou un de ses adjoints, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – Tarifs communaux 2019**

Objet : Finances – Tarifs communaux 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Commission finances

Le Conseil municipal :

✓ **FIXE** les tarifs suivants :

Partie générale		
Nature	Tarifs 2018 T.T.C.	Tarifs 2019 T.T.C.
Location de la salle polyvalente le week-end (samedi soir au dimanche)	67.00 €	67.00 €
Location de la salle polyvalente les soirs de semaine (lundi au vendredi) et les après-midi	33.50 €	33.50 €
2 publications dans le bulletin communal	25.00 €	25.00 €
Photocopies A4 N&B	0.20 €	0.20 €
Photocopies A4 couleur	0.50 €	0.50 €
Photocopies A3 N&B	0.40 €	0.40 €
Photocopies A3 couleur	1.00 €	1.00 €
Location chaise	0.50 €	0.50 €
Location table	2.00 €	2.00 €
Emplacement sans électricité	110.00 €	110.00 €
Emplacement avec électricité	218.00 €	218.00 €
Concession dans le cimetière communal 15 ans	70.00 €	70.00 €
Concession dans le cimetière communal 30 ans	130.00 €	130.00 €

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

4) Objet : Intercommunalité – Avenant à la convention de gestion

Objet : Intercommunalité – Avenant à la convention de gestion

Depuis le 1er septembre 2015, Angers Loire Métropole est compétente pour :

- la création, l'aménagement et l'entretien à l'intérieur de son périmètre, de l'ensemble de la voirie antérieurement communale et de ses dépendances ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eau pluviale ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'éclairage public.

Angers Loire Métropole souhaite mettre en place une organisation et une gouvernance de ces compétences qui puisse répondre aux exigences de proximité avec les habitants, de lisibilité, tout en optimisant les coûts et la qualité. Au sein des compétences voirie, espaces verts liés à la voirie et eau pluviale transférées, seraient distingués : l'entretien courant, l'entretien programmable et enfin les études et travaux neufs.

L'entretien courant resterait traité par les communes car la plupart le fait en régie et y consacre des moyens notamment pour les espaces verts. L'entretien programmable, serait traité par ALM car la plupart des communes l'externalise aujourd'hui. Les études et travaux neufs, seraient pris en charge par ALM car la plupart des communes les externalise aujourd'hui. Les communes coopéreraient entre elles pour exercer les compétences voirie, espaces verts liés à la voirie, eaux pluviales transférées, voire d'autres compétences liées, à l'instar de dispositifs existants sur le territoire (SIVM...). La mise en œuvre de cette organisation nécessite des ajustements, des processus de gouvernance. Aussi, celle-ci ne serait effective qu'en 2021.

Dans l'attente de la mise en place définitive de cette organisation plus efficiente en proximité Angers Loire Métropole souhaite, afin d'assurer la continuité et la sécurité du service public jusqu'alors assuré par les communes, s'appuyer sur les services de ces dernières et leur confier l'exercice pour son compte de :

- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses dépendances situés sur leur territoire ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eau pluviale ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'éclairage public ;

ainsi que l'y autorisent les dispositions de l'article L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les communes assurent au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole la création et la gestion des équipements et services afférents aux compétences précitées.

Cette convention n'emporte aucun transfert ni délégation de compétence, les compétences concernées demeurant détenues par Angers Loire Métropole.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avenant proposé et la modification de l'article 6 et l'actualisation des annexes financières

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant à la convention de gestion conclue avec Angers Loire Métropole ;
- ✓ **APPROUVE** les annexes financières annexées à la présente délibération
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

5) **Questions diverses**

❖ **Négociations foncières**

Le bornage de la parcelle HODE a été fait aujourd'hui, nous espérons une signature très prochainement.

Rendez-vous avec Maine-et-Loire habitat : la proposition est d'implanter 2 logements T 4 + 1 logement adapté sur 700 m².

➤ **Rappel élections européennes du 26 mai 2019**

Le tableau va être envoyé la semaine prochaine.

➤ **Conseil municipaux 1^{er} semestre 2019**

Lundi 29 avril 2109 à 20h00

lundi 27 mai à 20h00

jeudi 11 juillet 2019

Tour de table :

Cécile HUET : nouveau maraicher à partir du 22/03.11 et 12 mai inauguration de la boulangerie et portes ouvertes de la ferme pédagogique.

Ophélie COSTA : nouveau pc installé à la bibliothèque. Animation samedi 23 mai à 11h.

Date prochain conseil j: lundi 29 avril 2019 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

21/03/2019	2019-03	Finances - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 (budget lagune-Domaine des Etres)
21/03/2019	2019-04	Finances – Affectation du résultat 2018 (budget lagune-Domaine des Etres)
21/03/2019	2019-05	Finances – Vote du budget primitif 2019 (budget lagune-Domaine des Etres)
21/03/2019	2019-06	Finances – Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 (budget principal)
21/03/2019	2019-07	Finances – Affectation du résultat 2018 (budget principal)
21/03/2019	2019-08	Finances – Vote du budget primitif 2019 (budget Principal)
21/03/2019	2019-09	Finances - Vote des taux d'impositions 2019
21/03/2019	2019-10	Finances – Subventions communales 2019
21/03/2019	2019-11	Finances – Fêtes et cérémonies 2019
21/03/2019	2019-12	Finances - Fonds de concours éclairage public lotissement Clos du Charron
21/03/2019	2019-13	Finances – Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux – Atelier communal
21/03/2019	2019-14	Finances – Demande de prolongation ligne de trésorerie
21/03/2019	2019-15	Finances – Tarifs communaux 2019
21/03/2019	2019-16	Intercommunalité – Avenant à la convention de gestion